

DÉPARTEMENT DU
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023
N°2023.02.09

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le mercredi 29 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 22 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Guy PICARLE, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Hervé GRANDJEAN,

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Aicha GASSER, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Cristina MESLET, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Damien PESSOT, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Christine LECHEVALLIER représentée par Christian DURANTIN
Martine MEZONNET représentée par Francis GAUMY
Philippe ROCHETTE représenté par Michel PREAU
Marie-Laure LANCAUX représentée par Olivier DEVISE

Absente non représentée :

Mme Dominique MOLLE

Yaëlle MATHIEU-PEGART a été nommée secrétaire de séance.

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES DE CESSION
D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE**

CADASTREE SECTION BI N°288 « P » - LOT A

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les Articles L. 2241-1 et suivants, et L. 2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/12/2005, la modification n°1 approuvée le 10/03/2010, la modification simplifiée n° 2 du 01/02/2012, la modification n° 3 du 14/11/2012, la modification n° 4 approuvée le 22/10/2014, modification simplifiée n° 5 approuvée le 10/11/2017 et la révision n°1 approuvée le 01/04/2022 ;

Vu l'arrêté du 05 décembre 2016 relatif à la consultation des Domaines ;

Vu la délibération n°2022.05.01 du 20 septembre 2022 du Conseil Municipal de Beaumont ;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme sur la valeur vénale N°2022-63032-73201 du 04 octobre 2022 ;

Vu le courrier d'Auvergne Habitat en date du 03 janvier 2023 ;

Vu la présentation du projet de la Commission Grands Travaux et Urbanisme en date du 20/03/2023.

Considérant que l'emprise cadastrée section « BI n°288p-lot A » est intégrée au domaine privé communal ;

Considérant la volonté de la Commune d'aliéner la dite parcelle qui constitue un patrimoine foncier mobilisable pour la réalisation d'un projet immobilier, contribuant à répondre aux objectifs de production de logements sociaux fixés par le Préfet ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 10 Voix Contre :

- **APPROUVE** la vente de l'emprise cadastrée section « BI n°288p-lot A », d'une contenance de 4 027m², à Auvergne Habitat, au prix de 400 000 € (frais d'acte à la charge de l'acquéreur).
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN